

Info flash n°29 Septembre 2016



Journée nationale d'action dans les CIO le 10 Novembre

Pour un réseau de CIO à la hauteur des missions du nouveau corps!

CIO de l'académie : où en est-on ?

Le passage à l'Etat de la totalité de la gestion des CIO ne se fait pas sans difficultés : annonces contradictoires, absence de calendrier notamment lors de déménagements et/ou de travaux, aucune information sur les budgets des CIO...

Par contre ce qui est constant, c'est que lorsqu'il y a déménagement ou réaménagement, cela s'accompagne systématiquement d'une réduction de la surface des CIO. Pour le justifier, l'argument que le métier de co-psy est un métier itinérant est systématiquement avancé. Mais cela

aura pour conséquences une dégradation des conditions de travail des personnels et des conditions d'accueil du public. Cela affaiblira le travail collectif et pourra générer des attitudes de fuites du lieu de travail qu'est le CIO. Le Snes-Fsu restera très vigilant sur les situations difficiles notamment celles de Nogent, Amboise, Loches... La journée du 10 novembre doit être l'occasion de porter nos exigences en matière de condition de travail et de respect de nos missions.

CIO du Cher

Les 3 CIO sont devenus CIO d'Etat à compter du 1er juillet 2016 (arrêté du 9 juin 2016).

- <u>Le CIO de Vierzon</u> reste dans ses locaux.
- <u>Le CIO de St Amand</u> sera réaménagé du fait de l'arrivée de l'Inspection primaire dans ses locaux le 13 octobre mais actuellement aucun travaux d'aménagement n'a débuté.
- Après bien des incertitudes et des annonces orales de déménagement, <u>le CIO de Bourges</u> reste dans ses locaux actuels mais devra en partager une partie (laquelle ?) avec un service du Conseil Départemental. La surface du CIO passerait de 480m2 à 350m2. La question du loyer semble toujours en cours de discussion entre la DSDEN et le CD. La DSDEN annonce un loyer de 10 euros au m2 pour l'année, ce que l'Etat/Rectorat considèrent comme excessif.

Les DCIO ont fait des propositions de budget notamment en matière de frais de déplacement mais pour l'instant les personnels ne savent pas si ces estimations ont été acceptées. Concernant le matériel, les 3 CIO garderaient le matériel informatique et les meubles.

Le CD a rompu le contrat avec la société de nettoyage au 30 juin 2016. C'est ainsi que le ménage n'a pas été fait pendant plus de 2 mois au CIO de Bourges alors qu'il est ouvert une partie des vacances.

La FSU et le Snes-FSU ont porté régulièrement à la connaissance la situation des 3 CIO au CHSCTD et au CTSD avec l'exigence que les conditions de travail des personnels et l'accueil du public ne se dégradent pas. L'exemple de CIO qui ont été regroupés a été mis en avant afin de démontrer que « la cohabitation » n'est pas toujours simple et aussi idyllique qu'on veut bien nous le faire croire.

CIO de l'Eure et Loir

Les 2 CIO à gestion départementale, Chartres et Châteaudun sont devenus CIO d'Etat par arrêté du 25 décembre 2015. Par ce même arrêté, le CIO de Nogent est devenu point d'accueil rattaché au CIO de Châteaudun. Lors des audiences que nous avons eues avec le Rectorat, il a été précisé que les points d'accueil conservaient leur numéro UAI mais leur maintien était conditionné à la gratuité du loyer.

- CIO de Nogent devenu point d'accueil: le CIO a déménagé au lycée Rémi-Belleau (CDI). Les conditions de travail des personnels sont très difficiles, outre le fait que le lieu n'est pas adapté, les collègues sont sans ordinateur (sauf un repris dans l'ancien CIO), sans connexion internet, sans ligne téléphonique directe et sans photocopieuse à proximité (même si le proviseur du lycée essaie de pallier aux manques) Les frais de déplacement seraient semble-t-il, suffisants. Mais chez les personnels, ce qui est facteur de souffrance c'est le manque d'information sur l'évolution de la situation.
- CIO de Chartres et Châteaudun : il n'y a pas de déménagement prévu pour l'instant.

Actuellement, personne au Rectorat n'est en mesure de donner une estimation des loyers des 3 lieux alors que France domaine en a fait une évaluation.

CIO de l'Indre

Les CIO du Blanc et d'Issoudun sont CIO d'Etat.

• CIO de Châteauroux: il est le seul concerné par l'étatisation. Il deviendrait CIO d'Etat à partir du 1er novembre 2016 et le déménagement dans la cité administrative serait prévu en octobre. Comme les locaux appartiennent à l'Etat, il n'y aurait aucun loyer et aucune charge à prévoir. Le déménagement serait pris en charge par le Conseil Départemental. Mais la surface du CIO serait divisée par 3 et partagée avec la circonscription du 1er degré. Il deviendrait impossible de recevoir des classes. Du fait de la localisation excentrée de la cité administrative, il faut craindre une baisse de la fréquentation du CIO. Les collègues ne connaissent pas le budget qui sera alloué au CIO.

CIO de l'Indre et Loire

Les CIO à gestion départementale seront transformés en CIO d'Etat à partir du 1er janvier 2017.

- CIO de Loches devenu point d'accueil: le CIO a reçu un courrier en juillet annonçant le déménagement pour janvier 2017. Le CIO devrait être relogé dans la loge du lycée A de Vigny. Ce serait un espace sur 2 niveaux avec une salle d'accueil de 20 m2, un bureau co-psy pour 3 et un bureau pour la secrétaire. Mais aucun travaux n'est en cours pour l'instant.
- CIO d'Amboise devenu point d'accueil: lors d'une rencontre entre les personnels, le DASEN, l'IIO en septembre 2016, il a été annoncé que le logement actuel devrait être libéré au 31 décembre 2016. Le CIO pourra être accueilli au sein du lycée Général Vinci (la cité scolaire est en cours de restructuration) dans la loge. En attendant les travaux, le CIO sera dans des "algéco" (non occupés) qui sont placés dans l'enceinte du lycée derrière des bâtiments donc peu visibles. Il a été demandé de les déplacer vers l'entrée du lycée mais c'est trop coûteux. Le loyer dans les locaux actuels est de 250/300 euros!!
- <u>CIO de Tours</u>: le CIO reste dans ses locaux actuels mais le loyer pris en charge par le rectorat ne le sera que pour une période de 3 ans. Par contre concernant le matériel informatique et le mobilier qui appartiennent au Conseil Départemental, aucune réponse n'est donnée : sera-t-il repris (sachant qu'il est obsolète) ? Si oui, quand ?

CIO du Loir et Cher

• <u>CIO de Romorantin</u>: le déménagement a été effectué en mai 2016 au lycée C de France avec une entrée indépendante. Mais les locaux sont réduits par rapport à l'ancien lieu : une salle d'accueil qui ne permet pas d'accueillir des groupes classes, 1 bureau pour la directrice, un bureau pour la secrétaire, 2 salles qui servent de bureau et une petite salle de réunion. Le problème rencontré en début d'année a été la question des normes de sécurité puisque le CIO n'était pas doté d'extincteurs et la difficulté a été de savoir entre la Région, le Rectorat, le lycée qui était responsable et qui devait financer. Une convention qui permettra de clarifier les responsabilités de chacun, est en cours d'élaboration.

CIO du Loiret

Les CIO à gestion départementale sont devenus CIO d'Etat en janvier 2016. Après quelques péripéties lors des déménagement des CIO de Gien et de Montargis, la situation s'est améliorée en terme de locaux notamment pour Gien. Il est question de doter correctement les CIO en matériel informatique.

Concernant le CIO d'Orléans qui regroupe les CIO d'Orléans Centre et d'Orléans la Source, les travaux prévus ont été effectués : séparation en dur avec Canopé, fermeture des 4 bureaux, meilleure signalétique. Mais la salle d'accueil est petite et ce nouveau CIO a fortement modifié les conditions de travail des personnels.